Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260604-202668-DE

LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
Commune de SEIGY

Mairie de Seigy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 JUIN 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
28/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le 4 juin à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne CAIL, Maire. La convocation a été affichée le 29 mai 2026.

Étaient présents : Mesdames Evelyne CAIL- Christine LEBERT - Sylvie BARIZZI-LOISEL - Yvette MASSET - Nathalie PLAT - Dominique SALLÉ et Messieurs Claude BARAT - Jean-Marc BIET- Jean-Philippe NONET- Jérôme BECUAU - Damien SELLIER - Dominique SIMONNET.
Était absente excusée : Florence FOUSSIER
Étaient absents : Jean-Luc ESNAULT - Pascal BRAULT

Madame Evelyne CAIL, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Yvette MASSET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°202668	**OBJET :** **ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION 202639** **ÉLECTION DE 6 DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SAINT-AIGNAN/SEIGY.** **REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ**	**5. institutions et vie politique** **5.3 Désignation de représentants**

Madame la Maire rappelle au conseil que la commune est membre du « syndicat intercommunal d'assainissement et d'adduction d'eau potable Saint-Aignan / Seigy »,
Lors de la séance du 2 Avril 2026, Mme Elodie DAURIAT-GILLET a été élue déléguée titulaire de ce syndicat.

Or, à la vue de la rédaction du procès-verbal lors des élections municipales, elle n'est pas considérée comme un conseiller municipal et ne peut siéger pour le moment.

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260604-202668-DE

Vu la décision du tribunal administratif du 2 juin 2026 confirmant la liste des conseillers municipaux élus,

Il est proposé de nommer une autre personne en remplacement de Mme DAURIAT-GILLET Elodie.

Conformément aux dispositions des statuts de ce syndicat, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune de Seigy.

Est élu déléguée de la commune au sein du comité syndical du « syndicat intercommunal d'assainissement et d'adduction d'eau potable Saint-Aignan / Seigy »:
Nathalie PLAT ayant obtenu 12 voix, délégué(e) titulaire

Pour rappel les élus délégués de la commune au sein du comité syndical du « syndicat intercommunal d'assainissement et d'adduction d'eau potable Saint-Aignan / Seigy » sont :

M. Jérôme BECUAU	délégué titulaire
M Jean-Marc BIET	délégué titulaire
Mme Nathalie PLAT,	déléguée titulaire
M. Jean-Philippe NONET	délégué titulaire
M Claude BARAT,	délégué titulaire
M Dominique SIMONNET,	délégué suppléant

La secrétaire de séance,

Yvette MASSET

La Maire,

MAIRIE DE SEIGY (Loir-et-Cher)

Evelyne CAIL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 08/06/2026 et de la publication le 08/06/2026

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

La Maire,

MAIRIE DE SEIGY (Loir-et-Cher)

Evelyne CAIL